

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2016/ 106

GOVERNMENT ORGANISATION ACT

Pursuant to subsection 2.2(4) of the *Government Organisation Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1 The Schedule attached to Order-in-Council 2014/174 assigning administration of enactments to Ministers presiding over the several departments of the government is amended by replacing the expression "Land Titles Act" with the expression "Land Titles Act, 2015" in section 10.

2 This Order comes into force on June 20, 2016.

Dated at Whitehorse, Yukon,

June 17

2016.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon

YUKON

CANADA

DÉCRET 2016/106

LOI SUR L'ORGANISATION DU  
GOUVERNEMENT

Le commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 2.2(4) de la *Loi sur l'organisation du gouvernement*, décrète ce qui suit :

1 L'annexe jointe au Décret 2014/174 qui confie l'administration des lois aux ministres qui dirigent les ministères du gouvernement est modifiée en remplaçant l'expression « Titres de biens-fonds, Loi sur les » par l'expression « Titres de biens-fonds, Loi de 2015 sur les » à l'article 10.

2 Le présent décret entre en vigueur le 20 juin 2016.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le 17 juin

2016.